



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1959 B 04077

Numéro SIREN : 592 040 778

Nom ou dénomination : CABINET SOREL HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2013 sous le numéro de dépôt 14964



1301497501

DATE DEPOT :	2013-02-14
NUMERO DE DEPOT :	2013R014964
N° GESTION :	1959B04077
N° SIREN :	592040778
DENOMINATION :	CABINET SOREL
ADRESSE :	59 RUE LA BOETIE 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2013/02/13
TYPE D'ACTE :	TRAITE
NATURE D'ACTE :	PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

TA 1372/13

90

CABINET SOREL

Société Anonyme

Au capital de 1.000.000 €

Siège social : 59 rue La Boétie
75008 PARIS

R.C.S. : PARIS B 592 040 778

CABINET PLANCHENAULT

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.000 €

Siège social : 6 rue de Laborde
75008 PARIS

RCS : PARIS B 788 591 014

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

14 FEV. 2013

N° DE DÉPOT

14964

APPORT PARTIEL D'ACTIF
D'UNE BRANCHE D'ACTIVITE PAR
LA SOCIETE CABINET SOREL
A LA SOCIETE CABINET PLANCHENAULT

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

ENTRE LES SOUSSIGNEES

1) CABINET SOREL

Société Anonyme au capital de 1.000.000 €

Siège social : 59 rue La Boétie

75008 PARIS

R.C.S. : PARIS B 592 040 778

Représentée par Mme Nejma ANICHINI, en sa qualité de Directeur Général Délégué, habilitée à l'effet des présentes suivant assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2012,

Ci-après désignée "CABINET SOREL" ou "la Société Apporteuse",
D'UNE PART,

ET

2) CABINET PLANCHENAULT

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 €

Siège social : 6 rue de Laborde

75008 PARIS

RCS : PARIS B 788 591 014

Représentée par M. Gérard PLANCHENAULT, en sa qualité de Président, habilité à l'effet des présentes suivant assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2012,

Ci-après désignée "CABINET PLANCHENAULT" ou "la Société Bénéficiaire",
D'AUTRE PART,

Egalement, ensemble, « les Parties » et séparément, « une Partie »,

IL A ETE DECLARE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Q
PG

EXPOSE

En vue de l'apport au CABINET PLANCHENAUULT par le CABINET SOREL de l'intégralité des actifs et des passifs de sa branche complète et autonome d'activité consistant dans les activités d'expertise-comptable, de commissariat aux comptes et d'activités connexes à celles-ci et la clientèle y attachée détaillée à l'Annexe UN (ci-après la « Branche Apportée » ou la « Branche G.P. »), les Parties ont fait le choix de le placer sous le régime juridique des scissions, conformément aux dispositions de l'Article L 236-22 du Code de commerce et, par suite, de le soumettre aux dispositions des articles L 236-16 à L 236-21 dudit Code.

APPORT PARTIEL D'ACTIF

TITRE I

CARACTERISTIQUES DES PARTIES - MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF - COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DUDIT APPORT - DATE D'EFFET - METHODE D'EVALUATION

ARTICLE 1 - CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES PAR L'OPERATION D'APPORT - LIENS JURIDIQUES ENTRE ELLES

1.1. - Concernant la Société Apporteuse :

- CABINET SOREL a été constitué sous la forme d'une société civile le 1^{er} juin 1945, transformé en Société Anonyme le 1^{er} juin 1959 immatriculée le 2 juillet 1959. La durée de cette société, initialement fixée pour cinquante années, a été prorogée par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 1994 pour expirer, sauf nouvelle prorogation, le 31 mai 2094.
- CABINET SOREL est immatriculé au RCS de PARIS sous le n° B 592 040 778.
- Son capital social s'élève à la somme de 1.000.000 €, divisé en 20.300 actions de même catégorie et forme nominative obligatoire.
- CABINET SOREL n'a souscrit aucun emprunt obligataire ni émis d'obligations ou valeurs mobilières composées ou dérivées.
- CABINET SOREL a pour objet social l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.
- CABINET SOREL clôture son exercice social le 31 mars.

 96

1.2. – Concernant la Société Bénéficiaire :

- CABINET PLANCHENAULT a été constitué, en vue notamment de la présente opération d'apport et de l'exploitation de la Branche Apportée, sous la forme d'une société par actions simplifiée suivant acte sous seing privé en date à Paris du 25 septembre 2012, pour une durée de 99 ans.
- CABINET PLANCHENAULT est immatriculé au RCS de PARIS sous le n° B 788 591 014.
- Son capital social s'élève à la somme de 1.000 €, divisé en 1.000 actions de même catégorie et d'une valeur nominale chacune de 1 €.
- CABINET PLANCHENAULT n'a émis aucune obligation ou valeur mobilière composée ou dérivée.
- CABINET PLANCHENAULT a pour objet social l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.
- CABINET PLANCHENAULT clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année et clôturera son premier exercice le 31 décembre 2013.

ARTICLE 2 – MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

L'apport de la Branche « G.P. » répond à l'objectif d'en conférer le développement et la responsabilité à la Société Bénéficiaire qui assurera les capacités et les moyens de son exploitation et de son autonomie, dans le contexte de la politique générale en ce sens arrêtée par les actionnaires et dirigeants de la Société Apporteuse.

ARTICLE 3 – COMPTES UTILISES POUR L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

3.1. – Les comptes annuels de CABINET SOREL au 31 décembre 2011 ont été arrêtés et approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle de ses actionnaires réunie le 29 juin 2012.

3.2. – Venant d'être créé pour recevoir la Branche Apportée, CABINET PLANCHENAULT n'a pas encore arrêté de comptes ni bilan ; CABINET PLANCHENAULT sera propriétaire de ladite Branche à compter de la date à laquelle la présente opération d'apport sera définitivement réalisée par son approbation par les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires et associés des Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire ; par contre, au plan comptable et fiscal, ladite opération prendra rétroactivement effet au 1^{er} octobre 2012.

3.3. – Les éléments d'actif et de passif de la Branche Apportée retenus pour la présente opération d'apport partiel d'actif ont pour support la situation comptable de la Société Apporteuse arrêtée au 30 septembre 2012 (telle que figurant à l'Annexe DEUX) entre les actionnaires de Cabinet SOREL, laquelle fait apparaître un bénéfice net de 90.450 €, après prise en compte des ajustements proposés par le Commissaire aux comptes de celui-ci

PS

dans le cadre d'un examen limité de ladite situation comptable, et approbation des opérations traduites dans celle-ci et des soldes comptables en résultant, notamment méthodes de valorisation des encours et de provisions pour dépréciation des créances.

ARTICLE 4 - DATE D'EFFET DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

4.1. - Les apports objets du présent traité seront réalisés définitivement, au plan juridique, conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, à la date de la dernière des assemblées générales extraordinaires des actionnaires et associés des Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire les approuvant et sous la condition suspensive de cette approbation.

4.2. - Les Parties décident expressément de donner au présent apport partiel d'actif un effet rétroactif, au plan comptable et fiscal, et de fixer ledit effet au 1^{er} octobre 2012 (ci-après « la date d'effet ») ; par suite, toutes les opérations actives et passives se rapportant à la Branche Apportée et effectuées par la Société Apporteuse depuis le 1^{er} octobre 2012 jusqu'à la date de réalisation des conditions suspensives stipulées à l'article 15 ci-dessous seront, du point de vue comptable et fiscal, exclusivement au profit ou à la charge de la Société Bénéficiaire et considérées comme accomplies par cette dernière, à son bénéfice et à sa charge.

ARTICLE 5 - METHODES D'EVALUATION

En application du Règlement 2004-01 du CRC, s'agissant d'une opération d'apport concernant des sociétés sous contrôle distinct, réalisée à l'envers, celle-ci est réalisée aux valeurs comptables, n'entrant pas dans le cadre de la dérogation prévue au dernier paragraphe du 4.3. dudit Règlement, la Société Bénéficiaire étant de création récente et n'ayant pas arrêté de bilan pouvant (i) faire apparaître une valeur nette comptable par action supérieure à la valeur nominale de celle-ci et (ii) constater une prime d'apport.

TITRE II

APPORT PARTIEL D'ACTIF DE LA BRANCHE G.P.

ARTICLE 6 - DESIGNATION ET EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF DE LA BRANCHE APPORTEE

6.1. - CABINET SOREL apporte, par les présentes, à titre d'apport partiel d'actif, sous les conditions, notamment suspensives, ci-après stipulées et les garanties ordinaires et de droit en pareille opération, à CABINET PLANCHENAULT, qui accepte, l'intégralité des éléments actifs et passifs, clientèle, droits, obligations et valeurs de la Branche G.P. telle que définie dans l'Exposé ci-dessus.

6.2. - En considération de la situation comptable de CABINET SOREL au 30 septembre 2012 et de la date d'effet choisie d'un commun accord pour servir de base et établir les conditions de l'opération d'apport, la désignation et l'évaluation (valeurs comptables nettes) des actifs et passifs affectés à ladite Branche, retenus pour leurs consistance et

P6

valeurs comptables au 30 septembre 2012, sont présentées et récapitulées Section 6.3. ci-dessous.

Il est entendu que ces énumérations et évaluations n'ont qu'un caractère indicatif et non limitatif, l'ensemble des éléments composant la Branche G.P. devant être dévolus à la Société Bénéficiaire à leurs valeurs comptables et dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation juridique, les opérations actives et passives se rapportant à ladite Branche effectuées depuis le 1^{er} octobre 2012 jusqu'à la date de réalisation juridique l'étant exclusivement au profit ou à la charge de la Société Bénéficiaire.

6.3. - Les éléments d'actif et de passif composant la Branche Apportée sont ci-après désignés et évalués à leurs valeurs nettes comptables figurant dans la situation comptable arrêtée au 30 septembre 2012.

6.3.1. - Eléments d'Actif de la Branche Apportée

DESIGNATION	VALEURS D'APPORT	
	Par sous-catégories (€)	Par catégories (€)
A) ACTIFS IMMOBILISES :		
A1 - Actifs incorporels		
. Le fonds de commerce et d'entreprise de la Branche G.P. de CABINET SOREL, y compris le fonds professionnel MVM et partie du fonds professionnel SOFEC, avec tous éléments incorporels relevant de son universalité, sans exception ni réserve, dont notamment : - la clientèle, les prospects, le droit de se dire successeur, relativement à la Branche Apportée, et dont le détail figure à l'Annexe UN aux présentes, - le bénéfice de toutes autorisations relativement aux biens et/ou aux activités de la Branche Apportée, - le bénéfice de tous les contrats de location d'équipements, matériels, biens d'exploitation affectés à la Branche Apportée, - le bénéfice et la charge de tous les contrats, conventions, conclus par CABINET SOREL, notamment avec ses fournisseurs, sous-traitants, prestataires et clients, concernant la Branche Apportée, - les études, dossiers, fichiers, documents, archives de nature technique, administrative, comptable, financière et commerciale de la Branche Apportée,. Le tout valorisé à Valeur d'apport/actifs incorporels →	132.993 132.993	

PS

A2 - Actifs corporels		
- Matériels et mobiliers de bureau et informatiques (dont le détail figure à l'Annexe TROIS aux présentes), autres immobilisations corporelles attachés à la Branche Apportée, , pour Amortissements	38.125 (29.330)	
Valeur d'apport/ actifs corporels amortissables ... →	8.795	
RECAPITULATIF/VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISES APPORTES	 →	141.788
B) ACTIF CIRCULANT :		
B1 - Créances		
- Clients (valeur brute), pour	169.566	
- Disponibilités	6.248	
RECAPITULATIF/VALEUR D'APPORT DE L'ACTIF CIRCULANT	 →	175.814
VALEUR DES ACTIFS APPORTES	 →	317.602

6.3.2. - Eléments de passif de la Branche Apportée transmis à charge

DESIGNATION	VALEURS DE TRANSMISSION	
	Par sous- catégories (€)	Par catégories (€)
C) DETTES :		
- Dettes financières diverses	11.282	
- Dettes fiscales et sociales	91.430	
- Autres dettes	41.000	
VALEUR DU PASSIF TRANSMIS	 →	143.712

6.3.3. - Engagements hors bilan

Oltre les éléments de passif ci-dessus mentionnés, pris en charge par la Société Bénéficiaire, celle-ci sera tenue de se substituer et sera subrogée à la Société Apporteuse

P6

dans les charges et engagements donnés par cette dernière relativement à la Branche Apportée ; en réciprocité, la Société Bénéficiaire sera subrogée et bénéficiera des droits et actions pouvant résulter des charges et engagements reçus par la Société Apporteuse relativement à ladite Branche.

6.3.4 - Synthèse des actifs et passifs de la Branche Apportée

ACTIFS	MONTANTS (€)	PASSIFS	MONTANTS (€)
ACTIFS IMMOBILISES			
- INCORPORELS	132.993	- DETTES FINANCIERES DIVERSES.....	11.282
- CORPORELS	8.795	- DETTES FISCALES ET SOCIALES	91.430
ACTIF CIRCULANT	175.814	- AUTRES DETTES	41.000
TOTAL	317.602	TOTAL	143.712
		ACTIF NET APORTE	173.890

L'actif net apporté par CABINET SOREL à CABINET PLANCHENAUULT sur la base de la situation comptable CABINET SOREL au 30 septembre 2012, à rémunérer par celui-ci, ressort à 173.890 €.

6.3.5. - Garantie d'actif net apporté

Les comptes d'apport ayant été établis sur la base de la situation comptable CABINET SOREL au 30 septembre 2012, la Société Apporteuse s'engage à (i) établir, relativement à la Branche Apportée, une situation comptable arrêtée à date de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif, et (ii) effectuer un apport complémentaire en numéraire s'il résultait de cette situation un actif net d'apport inférieur à 173.890 €, à due concurrence de l'insuffisance.

Cette situation comptable arrêtée à date de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif sera soumise au visa du Commissaire aux comptes de la Société Apporteuse et à l'examen du Commissaire aux apports désigné dans le cadre de la présente opération.


PG

TITRE III

DECLARATIONS - CHARGES ET CONDITIONS DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

ARTICLE 7 - DECLARATIONS RELATIVES A LA SOCIETE APPORTEUSE ET AUX BIENS APPORTES :

Le représentant de CABINET SOREL aux présentes déclare que :

- (i) CABINET SOREL entend faire apport à CABINET PLANCHENAULT de l'intégralité des biens et droits composant la Branche G.P. et en permettant l'exploitation autonome, à l'exclusion de tout autre bien, droit et activité, conformément à la convention des Parties ;
- (ii) CABINET SOREL est pleinement propriétaire du fonds professionnel de la Branche G.P.;
- (iii) CABINET SOREL est, conformément à la réglementation applicable à ses domaines d'activité, inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables et sur la liste des Commissaires aux comptes ; elle est assurée pour sa responsabilité civile professionnelle et est à jour de ses primes au titre dudit contrat ;
- (iv) le fonds professionnel de la Branche G.P et les matériels d'exploitation compris dans la Branche Apportée ne sont grevés d'aucune sûreté ni inscription quelconque, et, en particulier, d'aucune inscription de privilège de vendeur, du Trésor, des Organismes sociaux ou du personnel, de nantissement ou de gage ;
- (v) CABINET SOREL n'est pas en situation de redressement ou de liquidation judiciaire, ni n'est l'objet d'une procédure d'alerte, de prévention, de sauvegarde ou de dissolution amiable ;
- (vi) CABINET SOREL n'est pas, à la date de signature du présent Traité, l'objet de poursuites pouvant empêcher ou nuire à l'exercice des activités d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes de la Branche Apportée ou au transfert de celle-ci et de ses actifs à la Société Bénéficiaire ;
- (vii) CABINET SOREL n'a contracté en faveur d'un tiers quelconque aucune limitation de ses activités ou obligation de non-concurrence relativement à la Branche Apportée ;
- (viii) La Société Apporteuse ne pourra nullement voir sa responsabilité contractuelle et professionnelle recherchée au titre de la Branche Apportée par la Société Bénéficiaire ou son associé, si la cause ou le fait générateur de cette responsabilité est postérieure au 30 septembre 2012.

ARTICLE 8 - TRANSFERT DE PROPRIETE ET JOUISSANCE - DATE D'EFFET :

8.1. - La Société Bénéficiaire aura la propriété des biens et droits de la Branche Apportée et entrera en leur possession effective à compter du jour de la réalisation définitive de

P6

l'apport de celle-ci. Ledit apport deviendra définitif à l'issue de la décision de l'Associé unique de la Société Bénéficiaire l'approuvant et réalisant l'augmentation du capital de celle-ci rémunérant CABINET SOREL, Société Apporteuse, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de cette dernière l'ayant préalablement approuvé ; les actions d'apport alors créées par la Société Bénéficiaire seront immédiatement et directement attribuées à la Société Apporteuse, qui en aura la propriété et la jouissance dès cet événement, seront assimilées aux actions déjà émises par la Société Bénéficiaire et jouiront des mêmes droits et attributs.

8.2. - La Société Bénéficiaire sera réputée avoir la jouissance de la Branche Apportée à compter rétroactivement du 1^{er} octobre 2012. En conséquence, ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus, le patrimoine de la Branche Apportée sera dévolu dans l'état où il se trouvera à la date de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif mais toutes les opérations actives et passives effectuées au titre de la Branche Apportée entre le 1^{er} octobre 2012 et ladite date de réalisation du présent apport partiel d'actif seront considérées de plein droit comme ayant été faites pour le compte exclusif de la Société Bénéficiaire, laquelle les reprendra dans ses comptes et états financiers. En conséquence, la Société Bénéficiaire accepte de reprendre tous les éléments d'actif et de passif de la Branche Apportée qui existeront à la date de réalisation définitive de l'apport partiel d'actif comme tenant lieu de ceux existant au 30 septembre 2012.

8.3. - Les Parties conviennent expressément que pendant toute la durée de réalisation de l'opération d'apport partiel d'actif, elles se concerteront sur les actions concernant les politiques stratégiques et de gestion de la Branche Apportée et, qu'en particulier, CABINET SOREL ne prendra, sans l'accord préalable et écrit de la Société Bénéficiaire, d'engagements, mesures ou décisions susceptibles de modifier de manière sensible la consistance active ou passive de la Branche Apportée ou l'exploitation de celle-ci, seules les opérations de gestion courante ne relevant pas de cette obligation.

ARTICLE 9 - CHARGES ET CONDITIONS :

9.1. - La Société Bénéficiaire prendra les biens et droits de la Branche Apportée dans leur consistance et état à la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif sans pouvoir (i) exercer quelque recours que ce soit, pour quelque cause que ce soit, contre CABINET SOREL, (ii) ni prétendre à ce titre à aucune indemnité ni réduction de la rémunération de l'actif net apporté pour quelque cause que ce soit, notamment pour erreur de désignation, de consistance ou de changement dans la composition des actifs, sauf l'effet de la garantie d'actif net apporté stipulée à la clause 6.3.5. ci-dessus.

La Société Bénéficiaire sera subrogée purement et simplement dans les droits, actions, privilèges, garanties ou sûretés personnelles ou réelles de toute nature qui pourraient être attachés aux biens et à l'exploitation de la Branche Apportée.

9.2. - La Société Bénéficiaire sera tenue, conformément à l'article L 236-14 du Code de commerce, (i) de l'acquit du passif de la Branche Apportée depuis le 1^{er} octobre 2012, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, sans novation, (ii) de l'exécution de tout emprunt compris dans ladite Branche dans les conditions où CABINET SOREL était obligée de le faire, et même avec toutes exigibilités anticipées,

PC

s'il y a lieu. La Société Bénéficiaire prendra à sa charge l'ensemble des engagements hors bilan contractés par CABINET SOREL à raison de ladite Branche.

Cette obligation ne vaut pas pour autant reconnaissance de dette au profit des créanciers de CABINET SOREL, ceux-ci demeurant tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres vis à vis de la Société Bénéficiaire.

La Société Apporteuse fera son affaire personnelle des oppositions qui pourraient être faites par ses créanciers dans le cadre du présent apport partiel d'actif et, par suite, des garanties qui pourraient être à constituer pour la levée desdites oppositions.

Il est également convenu expressément que le passif compris dans la Branche Apportée sera supporté par la Société Bénéficiaire seule, sans solidarité de la Société Apporteuse par exception aux dispositions de l'article L 236-20 du Code de commerce.

9.3. - La Société Bénéficiaire supportera, à compter de la date d'effet comptable, tous impôts et taxes, primes d'assurances, contributions, loyers, redevances d'abonnements, etc., ainsi que toutes les charges ordinaires ou extraordinaires qui grèvent ou pourront grever les biens et droits de la Branche Apportée, qui sont ou seront inhérents à la propriété ou à l'exploitation de celle-ci.

La Société Bénéficiaire se conformera aux réglementations et prescriptions concernant la Branche Apportée, et fera son affaire personnelle de toutes autorisations professionnelles qui pourraient lui être requises, le tout à ses risques et périls.

9.4. - Conformément aux dispositions notamment des articles L 1224-1 et L 2261-14 du Code du travail, la Société Bénéficiaire sera, par le seul fait de la réalisation de l'apport partiel d'actif, subrogée à CABINET SOREL dans la poursuite, le bénéfice et la charge des dispositions de tous contrats de travail, engagements, conventions quelconques existant à la date de réalisation et concernant le personnel de la Branche Apportée. La liste des contrats de travail transférés figure en Annexe QUATRE aux présentes.

Le personnel transféré sera régi par la convention collective s'appliquant à la Société Apporteuse.

9.5. - La Société Bénéficiaire aura, à partir de la date de réalisation définitive de l'apport partiel d'actif, tous pouvoirs, pour, au lieu et place de CABINET SOREL, relativement aux actifs et droits transmis ou aux passifs pris en charge, intenter ou suivre toutes actions judiciaires, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues en suite de ces décisions ; elle sera subrogée dans les droits et obligations de la Société Apporteuse au titre de tout litige en cours à la date de réalisation définitive concernant la Branche Apportée.

9.6. - La Société Bénéficiaire remplira toutes formalités requises en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des divers éléments d'actif de la « Branche Apportée ».

PG

TITRE IV

REGIME FISCAL DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

ARTICLE 10 - DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS FISCAUX :

10.1. - Pour la perception des droits d'enregistrement, les représentants des Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire déclarent que celles-ci sont des personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés et qu'elles optent pour le régime fiscal défini aux articles 816-1 et 817-1 du Code général des Impôts (ci-après « CGI ») ; le présent traité sera enregistré au droit fixe de 500 €, l'apport portant sur une branche complète et autonome d'activité, droit qui sera supporté par la Société Bénéficiaire.

10.2. - En matière d'impôt sur les sociétés, CABINET SOREL et CABINET PLANCHENAULT déclarent que l'opération d'apport partiel d'actif est placée sous le régime fiscal prévu à l'article 210 A du Code général des Impôts. En conséquence :

10.2.1. - CABINET SOREL, Société Apporteuse, prend, conformément aux dispositions de l'article 210 B du Code général des impôts, l'engagement de :

- (i) conserver pendant au minimum trois ans les titres remis en contrepartie de l'apport partiel d'actif ;
- (ii) calculer ultérieurement les plus-values de cession afférentes à ces mêmes titres par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures.

10.2.2. - CABINET PLANCHENAULT, Société Bénéficiaire, s'engage expressément à respecter les prescriptions en découlant, à savoir notamment :

- (i) reprendre à son passif, le cas échéant, les provisions de CABINET SOREL concernant la Branche Apportée dont l'imposition aurait été différée ;
- (ii) se substituer, s'il y a lieu, à CABINET SOREL pour la réintégration des plus-values ou des résultats afférents à la Branche Apportée dont l'imposition ou la prise en compte a été différée par et chez celle-ci ;
- (iii) calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables et amortissables apportées d'après leur valeur fiscale dans les écritures de CABINET SOREL ;
- (iv) reprendre à son bilan (i) les écritures comptables de CABINET SOREL relatives aux éléments de l'actif immobilisé amortissable (valeurs d'origine, amortissements ou dépréciations) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de leurs valeurs d'origine chez celle-ci et (ii) les éléments autres que ceux de l'actif immobilisé pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de CABINET SOREL ;

- (v) joindre, s'il y a lieu, à sa déclaration de résultats l'état de suivi des plus-values en sursis d'imposition, conformément au I de l'article 54 septies du Code Général des Impôts ;
- (vi) tenir, s'il y a lieu, le registre des plus-values en report d'imposition sur biens non amortissables, conformément au II de l'article 54 septies du Code général des impôts.

En outre, ayant conféré un effet rétroactif à leur opération au plan juridique et comptable, les sociétés CABINET SOREL et CABINET PLANCHENAULT entendent appliquer la même rétroactivité au plan fiscal. En conséquence, CABINET PLANCHENAULT s'oblige à faire sa déclaration de résultats et à liquider l'impôt au titre de l'exercice en cours, tant en raison de ses propres activités que de celles réputées effectuées pour son compte par CABINET SOREL depuis le 1^{er} octobre 2012 jusqu'à la date de réalisation définitive de l'apport partiel d'actif.

10.3. - En matière de taxe sur la valeur ajoutée, CABINET PLANCHENAULT sera, en ce qui concerne la Branche Apportée, conformément aux dispositions de l'article 257 bis du Code général des impôts, subrogée dans les droits et obligations de CABINET SOREL.

10.4. - En matière de contribution économique territoriale (CET), CABINET SOREL en demeurera imposable pour l'année 2013 au titre de la Branche Apportée, la valeur ajoutée, pour le plafonnement éventuel de la CET au bénéfice de CABINET SOREL, étant déterminée sur la période du 1^{er} janvier 2013 à la date de réalisation de l'opération.

CABINET SOREL signalera au service des impôts compétent le changement d'exploitant de la Branche Apportée au plus tard le 31 décembre 2013, conformément aux dispositions de l'article 1477 II-b du Code général des impôts.

10.5. - En matière de taxes annexes, la Société Bénéficiaire sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Apporteuse relativement à la Branche Apportée en ce qui concerne les dispositions relatives auxdites taxes et notamment les suivantes, dans la mesure où elles sont applicables :

- la participation des employeurs à la formation professionnelle continue,
- la taxe d'apprentissage,
- la contribution sociale de solidarité des sociétés.

La Société Apporteuse devra ainsi procéder pour le compte de la Société Bénéficiaire à toutes les déclarations requises à cet égard.

S'agissant de la participation à l'effort de construction, s'il y a lieu, et en application de l'article 163 de l'Annexe II du CGI, la Société Bénéficiaire devra déclarer et reprendre à son compte l'ensemble des droits et obligations de la Société Apporteuse au regard de la réglementation relative à l'investissement dans la construction, relativement à la Branche Apportée.

PG 

10.6. – En matière de participation des salariés, conformément aux dispositions de l'article L 3323-8 du Code du travail, une négociation collective sera engagée au sein de la Société Bénéficiaire dans les six mois à compter de la clôture de l'exercice au cours duquel sera intervenue la date d'effet de l'apport partiel d'actif en vue de la conclusion éventuelle d'un nouvel accord de participation.

TITRE V

REMUNERATION DE L'APPORT DE LA « BRANCHE G.P. » - AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE

ARTICLE 11 – MONTANT DE L'ACTIF NET D'APPORT A REMUNERER :

La Branche Apportée se traduit par un actif net d'apport de 173.890 euros.

Cet apport sera rémunéré par l'attribution à la Société Apporteuse d'actions nouvelles à émettre par la Société Bénéficiaire, valorisées à leur nominal (dix euros par action), dans les conditions ci-après.

ARTICLE 12 – AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE – DATE DE JOUISSANCE DES ACTIONS D'APPORT NOUVELLES :

12.1. – L'apport net consenti par la Société Apporteuse, au titre de la Branche Apportée, sera rémunéré par l'attribution à cette dernière de 173.890 actions de un (1) euro chacune, entièrement libérées, à émettre par la Société Bénéficiaire qui augmentera ainsi son capital d'une somme de 173.890 euros pour le porter de 1.000 euros à 174.890 euros.

12.2. – Les 173.890 actions nouvelles émises par la Société Bénéficiaire en rémunération de l'apport de la Branche Apportée seront créées et attribuées à la Société Apporteuse à la date de réalisation définitive dudit apport et porteront jouissance à compter de leur émission, avec droit aux sommes éventuellement mises en distribution à compter de cette date ; elles seront entièrement assimilées aux 1.000 actions composant le capital actuel de la Société Bénéficiaire à la date dudit apport et négociables dans les conditions prévues par la Loi et les Statuts de celle-ci.

GA
PG

TITRE VI

DISPOSITIONS ET DECLARATIONS DIVERSES - FORMALITES - DELEGATION DE POUVOIRS - CONDITIONS SUSPENSIVES

ARTICLE 13 - FORMALITES :

13.1. - Les formalités prévues par les articles L 141-14 et L 141-21 du Code de commerce sont déclarées sans objet, l'apport partiel d'actif étant placé sous le régime juridique des scissions.

13.2. - Par contre, les formalités inhérentes à ce régime, à savoir :

- dépôt du présent traité d'apport partiel d'actif auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Paris ;
- publicité des conditions principales de cet apport, par avis publié au BODACC,

conformément aux articles L 236-6 et R 236-2 du Code de commerce, et ce trente jours au moins avant la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires et associé des Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire sera appelée à approuver l'apport partiel d'actif, seront effectuées.

13.3. - Les Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire désignent leur représentant respectif à l'effet des présentes pour :

- effectuer les formalités prévues à la section 14.2. ci-dessus en temps utile et dans les meilleurs délais,
- poursuivre l'opération d'apport et, après l'approbation de celle-ci par leur assemblée générale respective, signer la déclaration de régularité et de conformité prévue à l'article L 236-6 du Code de commerce.

ARTICLE 14 - CONCOURS ENTRE CABINET SOREL ET CABINET PLANCHENAULT :

14.1. - De manière générale, CABINET SOREL s'engage à donner à CABINET PLANCHENAULT tous concours nécessaires pour assurer la transmission des biens et des passifs de la Branche G.P..

L'assemblée générale des actionnaires de CABINET SOREL appelée à approuver l'apport partiel d'actif conférera, en tant que de besoin, à ses représentants, avec faculté d'agir ensemble ou séparément ainsi que de déléguer, les pouvoirs les plus étendus à l'effet de poursuivre la réalisation des opérations liées à cet apport et, en conséquence, de réitérer, si besoin était, la transmission du patrimoine de la Branche G.P. à la Société Bénéficiaire, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités, d'accomplir toutes formalités et faire toutes déclarations utiles pour faciliter la transmission de ladite Branche.

PS 

14.2. - Le représentant de CABINET SOREL à l'effet des présentes oblige celle-ci :

- (i) à fournir à la Société Bénéficiaire tous renseignements, documents, justifications dont celle-ci pourra avoir besoin, lui donner toutes signatures et lui apporter son concours pour lui assurer vis à vis de quiconque la transmission des biens, droits, actions objets de l'apport partiel d'actif ;
- (ii) à participer et souscrire tous actes réitératifs, confirmatifs ou complétifs requis pour le plein effet de celui-ci.

14.3. - Les Parties déclarent se dispenser expressément de rappeler aux présentes le chiffre d'affaires et les résultats comptables de la Branche G.P. pour les trois derniers exercices ainsi que les autres énonciations prescrites par la Loi en ce qui concerne les ventes de fonds de commerce.

14.4. - La Société Apporteuse tient ses livres de comptabilité à la disposition de la Société Bénéficiaire, pour être visés par un représentant de celle-ci ; ces livres feront l'objet d'un inventaire signé par un représentant de chacune des Parties, dont un exemplaire leur sera remis, ces livres étant conservés par la Société Apporteuse qui les tiendra, pendant la durée légale, à la disposition, pour consultation, des représentants de la Société Bénéficiaire.

14.5. - Les Parties déclarent que le présent projet d'apport d'actif porte sur les éléments d'actif et de passif de la Branche G.P., tel que mentionnés et récapitulés au Titre II ci-dessus et se dispensent d'en fournir un état plus détaillé. La Société Bénéficiaire déclare avoir eu parfaite connaissance des inventaires, comptes, fichiers informatiques ayant permis le recensement des éléments d'actif et de passif de la Branche Apportée et de leurs valeurs d'apport ainsi que des données relatives à l'exploitation de celle-ci.

ARTICLE 15 - CONDITIONS SUSPENSIVES :

Le présent projet d'apport partiel d'actif ne deviendra définitif qu'à la date de réalisation de la dernière des conditions suivantes :

- Approbation de l'apport partiel d'actif par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Apporteuse,
- Approbation de ce même apport et augmentation de capital corrélative par Décision de l'associé unique de la Société Bénéficiaire.

Si ces conditions n'étaient pas réalisées d'ici le 31 mars 2013 et sauf prorogation convenue entre les Parties, le présent projet de traité d'apport partiel d'actif serait considéré comme nul et de nul effet, sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 16 - POUVOIRS :

Tous pouvoirs sont dès à présent expressement conférés :

- à chaque représentant légal des Parties, à l'effet, par lui-même ou par des mandataires par lui désignés,
 - poursuivre la réalisation définitive des apports,
 - réitérer tout ou partie des présentes, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires, accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la Branche Apportée de la Société Apporteuse à la Société Bénéficiaire, remplir toutes formalités et faire toutes déclarations où besoin sera,
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera et notamment en vue du dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

ARTICLE 17 - ELECTION DE DOMICILE :

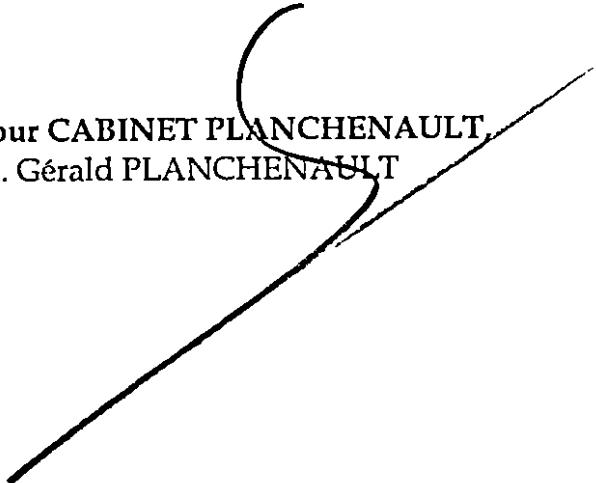
Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les Parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Fait à Paris, le 13 février 2013
En huit exemplaires.

Pour CABINET SOREL,
Mme Nejma ANICHINI



Pour CABINET PLANCHENAULT,
M. Gérard PLANCHENAULT



Annexes :

- Annexe UN : Clientèle attachée à la Branche Apportée
- Annexe DEUX : Situation comptable de Cabinet SOREL au 30 septembre 2012
- Annexe TROIS : Matériels et mobiliers de bureau et informatiques attachés à la Branche Apportée
- Annexe QUATRE : Contrats de travail attachés à la Branche Apportée

96

**APPORT PARTIEL D'ACTIF
ENTRE CABINET SOREL ET SAS CABINET PLANCHENAULT**

- Annexe UN : Clientèle attachée à la Branche Apportée

Cabinet SOREL	
LISTE DES CLIENTS - CABINET PLANCHENAUT	
10810300	Ajc
10812300	Bi plan
10813500	Sissi Voyages
10813700	Sos Repro
10813701	Saint Marc sci
10813900	MBK Batiment
10814000	MVDLA
10814200	Nipon fax
10814300	Osanut.bat
10814500	C L'endroit
10814600	Henri Heine
10816200	SBE Communication
10816500	Urbanisme contemporain
10818400	Netcell
10818500	Motech
10818600	Self Design
10818800	Nomad Cash
10820500	Bsm Diffusion
10820501	Biojovis
10822600	Axonal
10822800	Atlas Immobilier
10823801	Dupuis Jeanine
10824600	Forestier Charles (Cabinet)
10826300	Pensim
10826301	Jerjord sci
10829600	Varlex
10830501	Hornby Road
10830502	Stringers sci
10830503	Victoire sci
10830504	Du Faubourg sci
10830505	Maunoury 3 avenue
10830506	Maunoury 27 avenue
10830507	Maunoury II
10830508	Maunoury IV
10830509	Megeve Ski
10830510	Neuilly Barre
10830511	Thiollier
10830549	Gestion Sociale Clients
10830550	Marius Aufan
10830551	34 Marceau
10830552	Sevres
10830553	Le cedre Bleu
10830555	Les escholiers
10830556	20 Opera
10830557	24 26 28 Notre Dame
10830564	40 Malesherbes

10831000	Financiere Patrimoine
10831004	Descroix Larcier
10831005	Loiseau Martine
10832400	Placement Pierre
10833000	Bretau deau
10833200	Convert Henry
10833600	Forestiers Privés de France
10833604	PEFC France
10833606	Forinvest
10835900	Hernand Claude
10836900	Spmo
10836901	Sevel
10837102	Piquemal ALain
10837200	Obo capital
10839000	Zouaves de l'Estaminet (les)
10839300	93 Mega (sci)
10839301	Dimora
10840000	Abadson
10840100	Aboucaya
10841000	Boiteux Gallard Stéphane
10841010	Paz soldan
10843300	Nicole Van Dyke
10844200	Marché des vallées (Agence du)
10845002	Pitrois Michel
10850300	Brasseries de la courneuve
10850301	Platanes
10850302	Union
10850600	Lopes Tony
10851600	21 Opera (sci)
10851601	Ferme de solers Mme D'Anethan
10852100	Cotrac
10853100	Capitole Fontaine Association
10854100	Mcg Barnola
10855500	Martin
10856300	Sogemab
10856302	AGACA
10856400	Somavog
10871400	Horizons (Groupe)
10871800	Rodrigues (Carlos)
10871801	Rodmart
10874100	Rhd
10875000	Treilles Ziem
10875001	Greximo sci
10880300	Constant Thierry
10880400	France Espace Evenements
10880500	Fillion Thierry
10880700	Geoterre
10880701	Geoblock
10880703	G speed
10880705	Actis

16

10880706	Garennnes (les) sep
10881300	Noe Anne
10881303	NOE Rémy
10881900	Spirit of design
10882700	Agence Immob. Isle Adam
10890201	Avigros participation
10890202	ADP l' Atelier
10890500	Di Santo
10891200	Acuitude
10891500	Charlois Participations (sas)
10891605	Stelan Technologies
10891800	Siava
10893200	Valdoly Fleurs
10893500	Abri Forain (L')
10894200	Service Prestige
10894201	Euroholding
10894202	Service Réservation
10894203	Service Executive
10894400	Self Media
10894700	Commerces de la République
10894800	Toulon Liberte (sas)
10895000	G.R.E. (sas)
10896500	Elancourt
10897400	Tm Developpement
10898200	Finacel
10898300	3G Factory (sas)
10899000	Aduxim
10899900	Clients Divers
10899901	Bontemps (Mme et Mr)
10899906	Centre de gestion Agrée de Cae
10600600	Clement Le Petit
10600700	Faircom
10600801	SNIV/SNCP
10600802	French Meat Association
10600803	Meatmediation
10600806	Chaoul sci
10600807	DS sci
10600808	European Meat Exporters
10600809	AGPEV
10600903	Bercy Place
10601000	Immo fortune sci
10601100	Eschaliier Guy
10601300	Recup Hair
10601600	Luxury Good Deal
10601700	Cabira
10601800	Barthas Antoine
10602001	Mylva Pierre
10602002	Vachet Yannick
10602003	Ragazzi
10602004	Rousset

10602800	Ribes Philippe
10603000	Turner Laurence
10603001	Turner Laurent
10603002	Océane sci
10603101	Noe Anne
10603102	JFT sci
10603200	Chesnay centre ville sci
10603300	Placement Pierre
10603401	Capitole équipement (le)
10603402	Capitole les fontaines
10603500	Collot Julien
10603601	AGP
10603602	Tord Jacques
10603700	Delcoigne Willy
10603900	Syndicat de la viande
10604000	Cotte
10604100	Guy Raindre
10604501	Conseil Visa
10604502	Savinor
10604601	Bouquet Elisabeth - Chirurgien
10604602	Bouquet Elisabeth LMNP
10604701	Ofie
10604800	Lopes Imprimerie
10604900	Actif
10605001	Barthas Jean
10605002	Clotilde sci
10605100	Dreyer Marie Josephe
10605200	EPR Finance
10605300	Faurissoux Thierry
10605400	Henriet Sophie
10605500	JMB sci
10605600	Majestic Force
10605701	R2B Holding
10605702	DeplancheLauberye
10605800	Sologne Immobilier
10606000	Astestrad association
10606100	Zouaves (les)
10680201	Regi
10680202	Ginsong
10680203	2 MDB
10680401	Sfob
10680402	SSM Participation

**APPORT PARTIEL D'ACTIF
ENTRE CABINET SOREL ET CABINET PLANCHENAULT**

- Annexe DEUX : Situation comptable au 30 septembre 2012

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

COMPARATIF DE PÉRIODES

Edité le 18/12/2012

ACTIF	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)				du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	42 528	39 361	4 167	0,18	946	0,03
Fonds commercial	715 921		715 921	28,10	337 111	10,38
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	499 461	435 490	63 971	2,51	84 364	2,59
Installations techniques, matériel & outillage Industriels						
Autres immobilisations corporelles	230 841	180 434	50 408	1,98	60 074	1,85
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres Immobilisés					464 040	14,25
Prêts						
Autres immobilisations financières	68 763		68 763	2,70	68 763	2,11
TOTAL (I)	1 557 515	654 285	903 229	35,45	1 015 298	31,19
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits Intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	1 429 513	395 563	1 033 951	40,58	1 657 418	53,91
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					27 690	0,85
. Personnel	3 631		3 631	0,14	10 580	0,32
. Organismes sociaux						
. Etat, Impôts sur les bénéfices	5 873		5 873	0,23	11 894	0,37
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	28 066		28 066	1,10	26 993	0,83
. Autres	70		70	0,00	9 073	0,28
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valours mobilières de placement					280 045	8,60
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	524 306		524 306	20,58	179 772	5,52
Charges constatées d'avance	48 973		48 973	1,92	36 682	1,13
TOTAL (II)	2 040 434	395 563	1 644 871	64,55	2 240 147	68,81
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 597 948	1 049 848	2 548 100	100,00	3 255 445	100,00

PASSIF	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)	du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000 000)	1 000 000 39,24	1 000 000 30,72
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		310 905 8,55
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		100 000 3,07
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	30 074 1,18	83 209 2,56
Report à nouveau	-170 243 -6,87	105 781 3,25
Résultat de l'exercice	90 450 3,55	178 507 5,48
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	38 0,00	
TOTAL (I)	950 319 37,30	1 778 402 54,63
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	46 988 1,84	43 901 1,33
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	46 988 1,84	43 901 1,33
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	275 482 10,81	24 228 0,74
. Découverts, concours bancaires	567 0,02	842 0,03
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	71 922 2,82	128 989 3,68
. Associés	81 094 3,18	111 258 3,42
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 830 6,90	162 090 4,88
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	275 579 10,82	211 799 6,81
. Organismes sociaux	277 815 10,90	329 308 10,12
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	249 906 9,81	328 553 10,09
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	50 460 1,98	54 852 1,58
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	89 113 3,50	81 222 2,48
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 025 0,12	
TOTAL (IV)	1 550 794 63,88	1 433 142 44,02
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	2 548 100 100,00	3 255 445 100,00

A
PS

COMPTE DE RÉSULTAT			du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)		du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	3 938 618	104 210	4 042 828	100,00	4 135 102	100,00	-123 032	-2,22	
Chiffres d'Affaires Nets	3 938 618	104 210	4 042 828	100,00	4 135 102	100,00	-123 032	-2,22	
Production stockée			-19 200	-0,46	-16 217	-0,38	-3 977	-18,38	
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			5 129	0,13	2 500	0,06	3 505	105,15	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			93 104	2,30	55 380	1,34	50 299	68,12	
Autres produits									
Total des produits d'exploitation (I)			4 121 861	101,85	4 176 765	101,01	-73 205	-1,30	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			1 060 776	26,24	741 501	17,93	425 700	43,08	
Impôts, taxes et versements assimilés			58 716	1,45	119 739	2,90	-81 364	-50,95	
Salaires et traitements			1 734 431	42,90	2 045 573	49,47	-414 856	-15,20	
Charges sociales			831 637	20,57	985 958	23,84	-205 761	-13,64	
Dotations aux amortissements sur Immobilisations			58 418	1,44	42 474	1,03	21 259	37,64	
Dotations aux provisions sur Immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant			160 658	3,97			214 211	N/A	
Dotations aux provisions pour risques et charges			6 700	0,17	38 900	0,94	-42 833	-82,77	
Autres charges			106 155	2,63	18 397	0,44	117 011	477,02	
Total des charges d'exploitation (II)			4 017 491	99,37	3 992 541	96,85	33 267	0,82	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			104 370	2,58	184 223	4,46	-108 471	-43,34	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres Intérêts et produits assimilés			88	0,00	831	0,02	-1 057	-89,97	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change					998	0,02	-1 331	-100,00	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			88	0,00	1 880	0,05	-2 389	-95,30	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées			18 279	0,45	7 628	0,18	14 201	139,63	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			18 279	0,45	7 628	0,18	14 201	139,63	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-18 192	-0,44	-5 748	-0,13	-16 592	-218,48	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			86 178	2,13	178 475	4,32	-123 063	-51,70	

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

COMPARATIF DE PÉRIODES

Edité le 18/12/2012

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)	du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 510	832	3 571	321,91
Produits exceptionnels sur opérations en capital	800		1 067	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	4 310	832	4 637	415,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		800	-1 067	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	38		51	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	38	800	-1 016	-53,24
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VIII)	4 272	32	5 653	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	4 126 259	4 179 476	-70 956	-1,28
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 035 808	4 000 969	46 452	0,87
RÉSULTAT NET	90 450	178 507	-117 409	-49,32
	<i>Bénéfice</i>	<i>Bénéfice</i>		
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

COMPARATIF DE PÉRIODES

Edité le 18/12/2012

ACTIF	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)				du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	42 528	38 361	4 167	0,16	946	0,03
205000000 LICENCES INFORMATIQUES	42 528		42 528	1,67	33 689	1,03
280500000 AMORTS LOGICIELS		38 361	-38 361	-1,50	-32 744	-1,00
Fonds commercial	715 921		715 921	28,10	337 111	10,38
207000000 FONDS COMMERCIAL SOFEC	274 408		274 408	10,77	274 408	8,43
207010000 FONDS COMMERCIAL MVM	62 703		62 703	2,45	62 703	1,93
207020000 FONDS COMMERCIAL CEDEC	378 810		378 810	14,87		
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	499 461	435 490	63 971	2,51	84 364	2,59
213500000 AGENCT CONSTRUCTION	499 461		499 461	19,80	499 461	15,34
281350000 AMORT CONSTRUCTION		435 490	-435 490	-17,28	-415 097	-12,74
Installations techniques, matériel & outillage Industriels						
Autres Immobilisations corporelles	230 841	180 434	50 406	1,68	60 074	1,85
218100000 INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	42 344		42 344	1,68	34 425	1,06
218300000 MAT.BUR et MAT INFORM	135 077		135 077	5,30	141 956	4,38
218400000 MOBILIER DE BUREAU	53 420		53 420	2,10	49 060	1,51
281810000 AMORTS AUTRES IMMOB		30 624	-30 624	-1,19	-27 087	-0,82
281830000 AMORTS MAT DE BUREAU		113 578	-113 578	-4,45	-103 393	-3,17
281840000 AMORTS MOBILIER		36 232	-36 232	-1,41	-34 898	-1,06
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés					464 040	14,25
277200000 Action propre en voie d'annu					464 040	14,25
Prêts						
Autres immobilisations financières	68 763		68 763	2,70	68 763	2,11
275000000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	68 763		68 763	2,70	68 763	2,11
TOTAL (I)	1 557 515	654 285	903 229	35,45	1 015 298	31,19
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits Intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	1 429 513	395 563	1 033 951	40,58	1 657 418	50,91
411000000 CLIENTS JURIDIQUE					3 675	0,11
411200000 CLIENTS EQUIPE 2	23 319		23 319	0,92	270 598	8,31
411300000 CLIENTS EQUIPE 3	171 635		171 635	6,74	80 830	2,48
411400000 CLIENTS EQUIPE 4	148 982		148 982	5,85	44 607	1,37
411500000 CLIENTS EQUIPE 5	70 420		70 420	2,78	113 239	3,48
411600000 CLIENTS EQUIPE 6	32 432		32 432	1,27	18 869	0,58
411700000 CLIENTS EQUIPE 7	237 477		237 477	9,32	291 510	8,95

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

COMPARATIF DE PÉRIODES

Edité le 18/12/2012

ACTIF	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)				du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
411800000 CLIENTS EQUIPE 8	54 484		54 484	2,14	93 406	2,87
411900000 CLIENTS EQUIPE 9	66 124		66 124	2,80	97 818	3,00
413010000 EAR Janvier	1 675		1 675	0,07		
413100000 EAR OCTOBRE	1 435		1 435	0,06		
413110000 EAR NOVEMBRE	1 435		1 435	0,06		
413120000 EAR DECEMBRE	1 435		1 435	0,06		
416000000 CLIENTS DOUTEUX	484 999		484 999	19,03	441 130	13,55
418100000 FACTURES A ETABLIR	133 601		133 601	5,24	486 613	14,95
491000000 PROVISION DEPR. CLT DOUTEUX		395 563	-395 563	-15,51	-284 776	-8,74
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs					27 690	0,85
401000000 FOURNISSEURS					27 690	0,85
Personnel	3 631		3 631	0,14	10 583	0,32
421200000 PERSONNEL NDF					5 030	0,15
425000000 PERSONNEL - ACOMPTES	1 231		1 231	0,05		
425100000 PERSONNEL - AVANCES	2 400		2 400	0,09	4 450	0,14
428700000 IJA RECEVOIR					1 100	0,03
Organismes sociaux						
Etat, Impôts sur les bénéfices	5 873		5 873	0,23	11 894	0,37
444000000 ETAT IMPOTS/BENEFICE	5 873		5 873	0,23	11 894	0,37
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	28 066		28 066	1,10	26 993	0,83
445600000 T.V.A. ? RECUPERER	21 940		21 940	0,88	19 066	0,58
445850000 TVA SUR FACT NON PARVENUE	6 126		6 126	0,24	7 927	0,24
Autres	70		70	0,00	9 073	0,28
467100000 Débiteurs divers					8 096	0,25
467600000 DEBOURS JURIDIQUE	70		70	0,00	287	0,01
467630000 Wolters Kluwers					690	0,02
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement					280 045	8,60
508400000 OPCVM SG					150 000	4,61
508500000 OPCVM CA					130 045	3,99
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	524 306		524 306	20,58	179 772	5,52
512300000 CREDIT AGRICOLE	33 977		33 977	1,33	59 923	1,84
512500000 SG Formalités	24 294		24 294	0,95	3 896	0,12
512600000 SOCIETE GENERALE	466 016		466 016	18,29	115 220	3,54
514000000 CHEQUES POSTAUX					306	0,01
517000000 Autres Organismes Financiers					415	0,01
530000000 CAISSE	20		20	0,00	11	0,00
Charges constatées d'avance	48 973		48 973	1,92	36 682	1,13
486000000 CHARGES PAYEES AVANCE	48 973		48 973	1,92	36 682	1,13
TOTAL (II)	2 040 434	395 563	1 644 871	64,55	2 240 147	68,81
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 597 948	1 049 848	2 548 100	100,00	3 255 445	100,00

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

COMPARATIF DE PÉRIODES

Edité le 18/12/2012

PASSIF	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)		du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000 000)	1 000 000	30,72	1 000 000	30,72
101300000 CAPITAL SOCIAL	1 000 000	30,72	1 000 000	30,72
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			310 905	9,55
104100000 Prime d'émission			310 905	9,55
Ecart de réévaluation				
Réserve légale			100 000	3,07
106100000 RESERVE LEGALE			100 000	3,07
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	30 074	1,18	83 209	2,58
106800000 AUTRES RESERVES	30 074	1,18	83 209	2,58
Report à nouveau	-170 243	-6,67	105 781	3,25
110000000 REPORT A NOUVEAU			105 781	3,25
119000000 REPORT A NOUVEAU	-170 243	-6,67		
Résultat de l'exercice	90 450	3,58	178 507	5,48
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	38	0,00		
145000000 AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	38	0,00		
TOTAL (I)	950 319	37,30	1 778 402	84,83
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	46 988	1,84	43 901	1,35
151800000 PROVISION RISQUES RECOURT	41 987	1,65	38 900	1,19
151810000 PROVISION POUR CHARGES	5 001	0,20	5 001	0,15
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	46 988	1,84	43 901	1,35
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	275 482	10,81	24 228	0,74
164100000 EMPRUNT SOCIETE GENERALE	267 640	10,50		
164400000 EMPRUNT CA	7 244	0,28	24 228	0,74
168840000 INTERETS COURUS S/EMPRUNTS	598	0,02		
. Découverts, concours bancaires	567	0,02	842	0,03
518100000 INTERETS COURUS	567	0,02	842	0,03
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	71 922	2,82	128 989	3,98
166000000 PARTICIPATION DES SALAIRES	68 825	2,79	123 435	3,79
168860000 INTERETS COURUS S/PARTICIPATION	3 097	0,12	5 555	0,17
. Associés	81 094	3,18	111 258	3,42
455080000 CCT G. PLANCHENAUT	8 887	0,35		
455090000 CCT G. GANSMANDEL	69 603	2,73		
455110000 CCT B2C			111 258	3,42
455850000 INT CCT A PAYER	2 604	0,10		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

BILAN PASSIF COMPARATIF DE PÉRIODES

Edité le 18/12/2012

PASSIF	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)	du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 830 6,90	162 090 4,96
401000000 FOURNISSEURS	135 002 6,30	144 318 4,43
408100000 FOURNISSEURS FNP	40 828 1,60	17 772 0,55
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	275 579 10,62	211 799 6,51
421000000 REMUNERATIONS DUES		287 0,01
421200000 PERSONNEL NDF	513 0,02	1 852 0,06
422000000 COTISATION CE DUE	3 100 0,12	9 779 0,30
425000000 PERSONNEL - ACOMPTE		1 019 0,03
428200000 CONGES A PAYER	140 164 6,50	74 743 2,30
428600000 PROV. REMBT FRAIS A PAYER	20 000 0,78	30 340 0,93
428610000 PRIMES A PAYER	111 802 4,39	93 779 2,88
. Organismes sociaux	277 815 10,90	329 308 10,12
431000000 URSSAF	74 432 2,92	97 668 3,00
437100000 GROUPE MEDERIC	60 577 2,36	97 875 3,01
437200000 GENERALI ASSURANCE	7 151 0,28	11 637 0,36
437210000 GENERALI Mutuelle	14 123 0,55	14 949 0,48
437300000 LA MONDIALE	4 901 0,19	11 382 0,35
437400000 CAVEC	3 246 0,13	10 136 0,31
437500000 REUNICA		137 0,00
438200000 CHARGES A PAYER S/CP	63 074 2,46	34 382 1,06
438610000 CHARGES A PAYER S/PRIMES	50 311 1,97	42 302 1,30
438650000 IJ A REVERSE		8 838 0,27
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	249 906 9,81	328 553 10,09
445500000 T.C.A. ? PAYER	50 363 1,96	69 723 2,14
445701000 TVA COLLECTEE A 19.6	177 649 6,97	180 094 5,53
445870000 TVA SUR FACTURES A ETABLIR	21 894 0,86	78 737 2,42
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	50 460 1,98	54 852 1,68
447000000 ORGANIC ? PAYER	6 661 0,26	6 786 0,21
448600000 Impôts et taxes à payer	32 031 1,26	36 014 1,11
448601000 INVEST CONSTRUCTION	11 768 0,46	12 052 0,37
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	89 113 3,50	81 222 2,49
411000000 CLIENTS JURIDIQUE	11 427 0,45	20 706 0,64
411100000 CLIENTS EQUIPE 1	2 191 0,09	
411200000 CLIENTS EQUIPE 2		3 226 0,10
411300000 CLIENTS EQUIPE 3		12 305 0,38
411400000 CLIENTS EQUIPE 4		6 070 0,19
411500000 CLIENTS EQUIPE 5		4 904 0,15
411700000 CLIENTS EQUIPE 7		3 187 0,10
411800000 CLIENTS EQUIPE 8		4 427 0,14
411900000 CLIENTS EQUIPE 9		4 245 0,13
419800000 AVOIRS A ETABLIR		6 159 0,19
467200000 CEDEC	40 000 1,67	
467300000 B2C	24 602 0,97	
467610000 QUOTID'EN JURIDIQUE	9 893 0,39	15 995 0,49
468600000 Intérêts courus sur dettes div	1 000 0,04	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 025 0,12	
497100000 TRAVAUX CONSTATES AVANCE	3 025 0,12	
TOTAL(IV)	1 550 794 60,66	1 433 142 44,02
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	2 548 100 100,00	3 255 445 100,00

COMPTÉ DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

COMPARATIF DE PÉRIODES

Edité le 18/12/2012.

COMPTE DE RÉSULTAT			du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)		du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	3 938 618	104 210	4 042 828	100,00	4 135 102	100,00	-123 032	-2,22		
706110200 Expertise Comptable equipe 2					564 933	13,68	-753 244	-100,00		
706110300 Expertise Comptable equipe 3	293 307		293 307	7,25	79 252	1,92	285 407	270,09		
706110400 Expertise Comptable equipe 4	451 933		451 933	11,18	128 567	3,11	431 155	251,32		
706110500 Expertise Comptable equipe 5	593 095		593 095	14,67	597 247	14,44	-5 536	-0,89		
706110600 Expertise Comptable equipe 6	435 864		435 864	10,78	162 730	3,94	364 179	167,85		
706110700 Expertise Comptable equipe 7	441 498		441 498	10,92	354 656	8,58	115 789	24,49		
706110800 Expertise Comptable equipe 8	347 672		347 672	8,60	438 220	10,60	-120 731	-20,65		
706110900 Expertise Comptable equipe 9	653 434		653 434	16,16	586 176	14,18	89 677	11,41		
706120200 Juridique equipe 2					18 828	0,46	-25 104	-100,00		
706120300 Juridique equipe 3	31 786		31 786	0,79	19 647	0,48	16 185	61,78		
706120400 Juridique equipe 4	19 362		19 362	0,48	10 479	0,25	11 844	84,77		
706120500 Juridique equipe 5	28 480		28 480	0,70	34 599	0,84	-8 159	-17,68		
706120600 Juridique equipe 6	14 285		14 285	0,35	12 385	0,30	2 533	15,34		
706120700 Juridique equipe 7	19 369		19 369	0,48	17 910	0,43	1 945	8,14		
706120800 Juridique equipe 8	18 200		18 200	0,45	35 738	0,86	-23 364	-49,06		
706120900 Juridique equipe 9	59 354		59 354	1,47	93 215	2,25	-45 148	-36,32		
706130200 Commissariat aux Comptes eq 2					33 500	0,81	-44 667	-100,00		
706130300 Commissariat aux Comptes eq 3	59 250		59 250	1,47	36 270	0,88	30 640	63,39		
706130400 Commissariat aux Comptes eq 4	1 400		1 400	0,03			1 867	N/S		
706130500 Commissariat aux Comptes eq 5	145 930		145 930	3,61	148 700	3,60	-3 633	-1,85		
706130600 Commissariat aux Comptes eq 6	33 847		33 847	0,84	700	0,02	44 196	N/S		
706130700 Commissariat aux Comptes eq 7	222 371		222 371	5,50	185 514	4,49	49 143	19,87		
706130800 Commissariat aux Comptes eq 8	91 995		91 995	2,28	122 459	2,98	-40 619	-24,87		
706130900 Commissariat aux Comptes eq 9	4 000		4 000	0,10	3 500	0,08	667	14,28		
706140100 Prestations diverses equipe 1					25 491	0,62	-33 988	-100,00		
706140200 Prestations diverses equipe 2					3 400	0,08	-4 533	-100,00		
706140300 Prestations diverses equipe 3					1 150	0,03	-1 533	-100,00		
706140500 Prestations diverses equipe 5	1 279		1 279	0,03	2 553	0,06	-1 639	-49,90		
706140700 Prestations diverses equipe 7	2 631		2 631	0,07	886	0,02	2 327	198,58		
706140800 Prestations diverses equipe 8	959		959	0,02	1 655	0,04	-928	-42,04		
706140900 Prestations diverses equipe 9	63		63	0,00	461	0,01	-531	-86,38		
706150200 Mission sociale equipe 2					15 270	0,37	-20 360	-100,00		
706150300 Mission sociale equipe 3	13 091		13 091	0,32	5 320	0,13	10 351	148,07		
706150400 Mission sociale equipe 4	6 620		6 620	0,16	1 795	0,04	8 433	268,79		
706150500 Mission sociale equipe 5	42 958		42 958	1,08	35 052	0,85	10 541	22,55		
706150600 Mission sociale equipe 6	12 498		12 498	0,31	4 575	0,11	10 564	173,18		
706150700 Mission sociale equipe 7	49 200		49 200	1,22	48 907	1,18	391	0,80		
706150800 Mission sociale equipe 8	29 712		29 712	0,73	37 915	0,92	-10 937	-21,62		
706150900 Mission sociale equipe 9	16 723		16 723	0,41	13 090	0,32	4 844	27,75		
706160100 FAE AAE EQ1					7 711	0,19	-10 281	-100,00		
706160200 FAE AAE EQ2					-62 520	-1,50	83 360	-100,00		
706160300 FAE AAE EQ3	-19 258		-19 258	-0,47	7 665	0,19	-35 897	-351,23		
706160400 FAE AAE EQ4	-23 993		-23 993	-0,58	29 270	0,71	-71 017	-181,96		
706160500 FAE AAE EQ5	-55 547		-55 547	-1,36	105 194	2,54	-214 321	-152,79		
706160600 FAE AAE EQ6	-11 669		-11 669	-0,28	16 544	0,40	-37 617	-170,32		
706160700 FAE AAE EQ7	-46 413		-46 413	-1,14	84 865	2,05	-175 037	-154,68		
706160800 FAE AAE EQ8	-2 268		-2 268	-0,05	-36 706	-0,88	45 917	93,82		
706160900 FAE AAE EQ9	-44 402		-44 402	-1,09	1 572	0,04	-61 299	N/S		
706900500 Export Equipe 5					3 050	0,07	-4 067	-100,00		
706900600 Export Equipe 6					2 462	0,06	-3 283	-100,00		
706900700 Export equipe 7		104 210	104 210	2,58	93 250	2,28	14 613	11,75		
Chiffres d'Affaires Nets	3 938 618	104 210	4 042 828	100,00	4 135 102	100,00	-123 032	-2,22		

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

COMPARATIF DE PÉRIODES

Edité le 18/12/2012

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)	du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
------------------------------	---	--	---------------------------------------	---

Production stockée	-19 200	-0,48	-16 217	-0,38	-3 977	-18,38
713300000 TRAVAUX EN COURS	-19 200	-0,48	-16 217	-0,38	-3 977	-18,38
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	5 129	0,13	2 500	0,06	3 505	105,15
741000000 AIDE A L'APPRENTISSAGE	5 129	0,13	2 500	0,06	3 505	105,15
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	93 104	2,30	55 380	1,34	50 299	68,12
781510000 REPRISE PROV RISQUE ECO	3 113	0,08	52 600	1,27	-65 983	-94,07
781740000 REPRISE PROV. CLIENTS DOUTEUX	82 800	2,08			110 400	N/S
791200000 TRANSFERT CHARGES EXPLOITATION	2 283	0,06	-793	-0,01	4 101	387,86
791210000 REMBOURSEMENT DIF	1 268	0,03			1 691	N/S
791220000 Contribution H3C	3 166	0,08	2 987	0,07	239	8,00
791229000 Contribution H3C Export	475	0,01	586	0,01	-148	-18,93
Autres produits						
Total des produits d'exploitation (I)	4 121 861	101,85	4 176 765	101,01	-73 205	-1,33
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes	1 060 778	26,24	741 501	17,83	425 700	43,06
604000000 ACHATS PRESTATIONS DE SERVICES	413 000	10,22	13 016	0,31	533 312	N/S
606100000 EDF	3 696	0,09	3 860	0,09	-219	-4,25
606300000 PETIT MATERIEL	2 579	0,06	2 529	0,06	67	1,99
606310000 FOURNITURE ENTRETIEN	1 661	0,04	1 603	0,04	77	3,60
606400000 PAPETERIE	5 878	0,15	7 649	0,18	-2 351	-23,14
606410000 LOGICIELS DE FAIBLE VALEUR			317	0,01	-423	-100,00
606420000 CONSOMMABLES PAPIER	4 229	0,10	4 950	0,12	-961	-14,55
606430000 CONSOMMABLES IMPRIMES	7 146	0,18	10 803	0,25	-4 876	-33,84
606440000 CONSOMMABLES ENCRE	7 748	0,19	8 312	0,20	-752	-6,78
611000000 SOUS TRAITANCE INFO CLT	4 541	0,11	3 469	0,08	1 429	30,90
611100000 SOUS TRAITANCE INFO CS	249	0,01	249	0,01		0,00
611200000 ARCHIVES	8 978	0,22	7 084	0,17	2 525	26,73
613200000 LOYER ET CHARGES	205 840	5,09	205 840	4,98		0,00
613510000 LOCATIONS MOBILIERES	34 307	0,85	26 533	0,64	10 365	29,30
614000000 CHARGES LOCATIVES	9 101	0,22	9 101	0,22		0,00
615200000 ENTRETIEN LOCAUX	21 420	0,53	21 671	0,52	-335	-1,15
615500000 ENTRETIEN MATERIEL	24 264	0,60	23 827	0,58	583	1,84
615600000 MAINTENANCE LOGICIEL	25 237	0,62	18 674	0,45	8 751	35,15
616000000 ASSURANCES	34 878	0,86	50 151	1,21	-20 364	-30,44
618100000 DOCUMENTATION TECHNIQUE	17 575	0,43	17 047	0,41	704	3,10
618110000 DOCUMENTATION GENERALE	1 334	0,03	1 551	0,04	-289	-13,86
621100000 M.O. INTERIM	39 034	0,97	32 127	0,78	9 209	21,50
622600000 HONORAIRES	15 987	0,40	13 200	0,32	3 718	21,11
622610000 HONORAIRES B 2.C.			89 000	2,15	-118 667	-100,00
622620000 Honoraires de recrutement	9 880	0,24	13 360	0,32	-4 640	-26,04
622700000 FRAIS DE RECouvreMENT	1 054	0,03	1 690	0,04	-848	-37,82
622710000 FRAIS D'ACTE	8 880	0,22	6 153	0,15	3 638	44,32
622800000 FRAIS DE STAGES	14 298	0,35			18 944	N/S
622810000 Frais de stage dif	1 735	0,04			2 313	N/S
623400000 CADEAUX	795	0,02	570	0,01	300	29,47
623800000 POURBOIRES			15	0,00	-20	-100,00
624400000 FRAIS DE COURSES	910	0,02	1 526	0,04	-821	-40,34
625100000 DEPLACEMENTS REMBOURSES	24 829	0,61	46 658	1,13	-29 105	-46,77
625110000 DEPLACEMENTS PAYES	34 798	0,88	11 697	0,28	30 601	197,49
625120000 FRAIS DE PARKING	3 433	0,08	4 637	0,11	-1 605	-25,98
625600000 MISSIONS RECEPTIONS	150	0,00	594	0,01	-532	-74,74
625610000 ACCUEIL	230	0,01	356	0,01	-168	-35,38
625700000 REUNIONS PROFESSIONNELLES			2 876	0,07	-3 835	-100,00

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

COMPARATIF DE PÉRIODES

Edité le 18/12/2012

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)	du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
626100000 AFFRANCHISSEMENT	17 176 0,42	18 277 0,44	-1 468	-8,21
626200000 FRAIS TELEPHONE	18 516 0,46	20 672 0,50	-2 875	-10,42
626300000 FRAIS INTERNET	2 465 0,06	2 347 0,06	157	6,02
627200000 FRAIS PEE	503 0,01	495 0,01	11	1,67
627500000 FRAIS DE BANQUE	5 367 0,13	4 000 0,10	1 823	34,16
628100000 COTISATIONS	27 125 0,67	32 974 0,80	-7 799	-17,73
628110000 Frais chèques déjeuners	40 0,00	40 0,00	0,00	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	58 716 1,43	119 739 2,90	-81 364	-50,95
633000000 Taxes assises s/salaires	28 359 0,70		37 812	N/S
633300000 PLAN DE FORMATION		56 789 1,37	-75 719	-100,00
633310000 FONGECIF/ALTERNANCE		10 963 0,27	-14 617	-100,00
633320000 DEPENSES ANNEXES FORMATION		2 456 0,06	-3 275	-100,00
633330000 DEPENSES DIF		1 320 0,03	-1 760	-100,00
633400000 INVEST CONSTRUCTION		8 514 0,21	-11 352	-100,00
633500000 TAXE APPRENTISSAGE		12 865 0,31	-17 153	-100,00
635110000 C.E.T.	24 644 0,61	19 023 0,48	7 435	29,65
637100000 ORGANIC	6 661 0,16	6 786 0,18	-167	-1,84
637800000 CONTRIBUTION H3C	-948 -0,01	1 023 0,02	-2 628	-192,68
Salaires et traitements	1 734 431 42,93	2 045 573 48,47	-414 856	-15,23
641100000 APPOINTEMENTS	1 549 665 38,33	1 923 060 48,51	-437 860	-19,41
641140000 IND. RUPTURE CONTRAT W	609 0,02	8 112 0,20	-10 004	-92,48
641200000 CONGES PAYES	61 110 1,51	-12 281 -0,29	97 855	597,80
641250000 RECUPERATION 35H	27 129 0,67		36 172	N/S
641300000 PRIMES	78 165 1,93	91 961 2,22	-18 395	-14,59
641400000 MEDAILLE DU TRAVAIL	1 943 0,05	17 123 0,41	-20 240	-85,64
641410000 INDEMNITE TRANSPORT	15 809 0,39	17 598 0,43	-2 385	-10,15
Charges sociales	831 637 20,57	985 958 23,84	-205 761	-15,64
645100000 SECURITE SOCIALE	453 164 11,21	552 909 13,37	-132 992	-18,63
645310000 RETRAITE COMPLT	39 166 0,97	39 943 0,97	-1 038	-1,84
645320000 RETRAITE DES CADRES	95 118 2,35	136 837 3,31	-55 705	-30,51
645330000 MUTUELLE	26 056 0,64	26 804 0,65	-997	-2,78
645340000 A.M.P.	18 556 0,46	21 211 0,51	-3 540	-12,51
645350000 PREVOYANCE	1 941 0,05	1 939 0,05	-77	-2,88
645360000 PREVOYANCE CADRES	13 704 0,34	20 374 0,49	-8 893	-32,73
645370000 COTISATIONS CAVEC	9 738 0,24	28 960 0,70	-25 629	-86,36
645400000 CHOMAGE	48 811 1,21	57 336 1,39	-11 367	-14,88
645500000 CH SUR CONGES PAYES	27 500 0,68	-5 677 -0,13	44 238	584,41
645510000 CHARGES S/PRIMES (variation)	38 103 0,94		50 804	N/S
645550000 CH SUR RECUPERATION 35H	12 208 0,30		16 277	N/S
645750000 MEDECINE DU TRAVAIL	2 747 0,07	3 350 0,08	-804	-17,99
645810000 CHARGES S/PRIMES	-2 928 -0,06	42 302 1,02	-60 307	-106,91
647200000 VERSEMENT C E	3 100 0,08	3 846 0,09	-995	-19,39
647600000 ABONDEMENT	11 050 0,27	10 550 0,26	667	4,74
648000000 INDEMNITE STAGE	7 957 0,20	7 790 0,19	223	2,15
648100000 TICKETS RESTAURANT	34 487 0,85	37 365 0,90	-3 837	-7,89
648500000 Indemnités journalières	-8 838 -0,21		-11 784	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations	58 418 1,44	42 474 1,03	21 259	37,54
681110000 DOTATION AMORT IMMOB INCORP.	11 554 0,29	2 315 0,06	12 319	399,10
681120000 DOTATION AMORT IMMOB CORP.	46 864 1,15	40 159 0,97	8 940	15,70
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant	160 658 3,97		214 211	N/S
681740000 DOTATION PROV. CLIENTS DX	160 658 3,97		214 211	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges	6 700 0,17	38 900 0,94	-42 933	-82,77
681510000 PROV. RISQUE DE RECOURVEMENT	6 700 0,17	38 900 0,94	-42 933	-82,77
Autres charges	106 155 2,63	18 397 0,44	117 011	477,02
654440000 CREANCES IRRECOURVABLES	106 155 2,63	18 200 0,44	117 273	483,27
658000000 Frais Clients Formalités		197 0,00	-263	-100,00
Total des charges d'exploitation (II)	4 017 491 99,37	3 992 541 98,53	33 267	0,62
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	104 370 2,58	184 223 4,46	-106 471	-43,34

PG

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)	du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés	88	881	-1 057	-89,97
763000000 INTERETS S/CREANCES COMMERCIALES		865	-1 153	-100,00
765000000 DIFFERENCES REGLEMENT	88	16	86	453,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change		998	-1 331	-100,00
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement		998	-1 331	-100,00
767000000 PRODUITS S/CESSION VMP				
Total des produits financiers (V)	88	1 880	-2 389	-85,30
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	18 279	7 628	14 201	139,63
661110000 INTERETS S/EMPRUNT SG	6 441	1 169	7 029	450,86
661140000 INTERETS S/EMPRUNT CA	347	754	-543	-54,00
661160000 INTERETS S/PARTICIPATION	4 719	5 555	-1 115	-15,04
661500000 INT CT CT	2 604		3 472	N/S
661600000 INTERETS BANCAIRES	3 157	74	4 111	N/S
661880000 Intérêts sur dettes com.	1 000		1 333	N/S
665000000 DIFFERENCES S/RGT	11	76	-87	-85,85
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (VI)	18 279	7 628	14 201	139,63
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-18 192	-5 748	-16 592	-216,48
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	86 178	178 475	-123 063	-51,70
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 510	832	3 571	321,91
771800000 Produits exceptionnels	3 510	832	3 571	321,91
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	800		1 067	N/S
797000000 TRANSFERT CH EXCEPT	800		1 067	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	4 310	832	4 637	418,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		800	-1 067	-100,00
671800000 CHARGES EXCEPTIONNELLES		800	-1 067	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	38		51	N/S
687250000 DOT AMORT DEROGATOIRE	38		51	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	38	800	-1 016	-95,24
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	4 272	32	5 653	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	4 126 259	4 179 476	-70 956	-1,28
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 035 808	4 000 969	46 452	0,87
RÉSULTAT NET	90 450	178 507	-117 409	-49,32
Bénéfice				
Dont Crédit-bail mobilier				

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)	du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
Dont Créd.t-bail immobilier				

**APPORT PARTIEL D'ACTIF
ENTRE CABINET SOREL ET CABINET PLANCHENAUT**

- Annexe TROIS : Matériels et mobiliers de bureau et informatiques attachés à la Branche Apportée

Liste des Immobilisations

Dates	Libellés	Montants
<u>I - Matériel de Bureau et Informatique : 27,557,70 Euros</u>		
20/06/2007	IMPRIMANTE RICOH AP4 10N PROBUREAUTIQUE	500,00
01/01/2012	MATERIEL INFORMATIQUE D'OCCASION CABINET CEDEC	5 000,00
03/09/2007	PORTABLE NEC VERSA SCRIBA	1 346,45
18/02/2008	PORTABLE SONY VAIO SZ61 WN/C SCRIBA	2 671,00
30/09/2008	IMPRIMANTE HP 2015 ACTIF	491,15
30/09/2009	PORTABLE 4510S SCRIBA	1 212,00
01/01/2010	PORTABLE HP 4510 SCRIBA	1 180,00
01/01/2010	PORTABLE HP COMPAQ 6000 SCRIBA	1 268,90
01/01/2010	4 PORTABLES HP 4510 SCRIBA	5 495,60
01/01/2010	4 PORTABLES HP 4510 SCRIBA	5 495,60
08/12/2011	IMPRIMANTE HP 2055 SCRIBA	370,00
27/01/2012	PC HP 6200 SCRIBA	685,00
07/05/2012	SONY VAIO + BASE SCRIBA	1 842,00
		27 557,70
<u>II - MOBILIER DE BUREAU : 10567,08</u>		
30/06/2008	CAISSONS A ROULETTES BUROSSAF	470,88
08/12/2011	BUREAU FP	2 514,00
29/03/2002	BUREAUX + COFFRES EQ3/2 JM BRUNEAU	538,18
09/01/2006	1 ENSEMBLE BUREAU DE DIRECTION BUROSSAF	1 947,20
30/01/2006	3 FAUTEUILS DIRECTION BUROSSAF	1 344,00
30/06/2008	8 CAISSONS A ROULETTES BUROSSAF	156,96
11/07/2008	DESSERTE + 2 CAISSONS CARAY	766,36
30/09/2008	2 CHAISES HAUTES GILMAT	248,00
30/06/2009	2 SIEGES HAUTS OPTIMESPACE	858,20
28/05/2010	FAUTEUIL PRESIDENT BUROSSAF	291,20
30/09/2010	CHAISE HAUTE OPTIMESPACE	408,00
18/01/2012	CONSOLE 2 TIROIRS PROTIS	1 024,10
		10 567,08


 PG

1 Perfo-relieur électrique

1 Destructeur

2 Chaises réception Clients

2 Tables basses réception Clients

1 Lampe de Table Réception Clients

3 Tables de dimension 120/120 situées au Pôle Social

2 Caissons roulants situés dans le Pôle Social

1 Tabouret Escabeau Roulant

Handwritten signature
PG

**APPORT PARTIEL D'ACTIF
ENTRE CABINET SOREL ET CABINET PLANCHENAULT**

- Annexe QUATRE : Contrats de travail attachés à la Branche Apportée

PS

BULLETIN DE PAIE

N° 009

CABINET SOREL
59 rue la Boétie

GP

Employeur : 1100 Établissement : 00001
Section : 6 Salarié : 648

75008 PARIS.

SIRET : 592040778 00017 NAF : C920Z URSSAF 967920229630001011 9

Convention collective : CABINETS EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Emploi : ASSISTANTE
Qualification :
Abattement : Coefficient: 220
Date d'entrée : 15/04/2002 Niveau : IV
N° S. S. : 277059730201335 Échelon :ATTICA Johanna
5, place Jean Vilar

77185 LOGNES

Période du : 01/09/2012 au : 30/09/2012

Les montants sont exprimés en Euros.

Code	Intitulé	Nombre ou Base	Taux	Montant	Charges patronales	
					Taux	Montant
0100	Salaire mensuel	151.67	15 824	2400 00		
0802	Prime d'ancienneté forfaitaire			76 13		
4000	Total du brut	151.67		2476.13		
4100	Sécurité sociale totalité	2476.13	0 850	21.05	20.100	497.70
4102	Accident du travail	2476.13			1.200	29.71
4106	Sécurité sociale plafonnée	2476.13	6 650	164 66	8.300	205.52
6000	FNAL	2476.13			0.500	12.38
6002	Transport	2476.13			2.600	64.38
6500	Assedic Ta	2476.13	2.400	59.43	4.000	99.05
6502	Assedic Fngs	2476.13			0.300	7.43
6800	Médéric Non Cadre TA	2476.13	3.000	74.28	4.500	111.43
6802	Agff non cadre T1	2476.13	0.800	19.81	1.200	29.71
6910	Générali invalidité décès Non Cadre TA	2476.13	0.160	3.96	0.160	3.96
6914	Générali incapacité travail Non Cadre TA	2476.13	0.175	4.33	0.175	4.33
6927	GENERALI Mutuelle "Isolé"	3031.00	0 970	29 40	1.460	44.25
8400	C.s.g déductible	2481.01	5.100	126.53		
8500	Total Imposable			1972.68		
8550	C.s.g - C.r.d.s	2481.01	2.900	71.95		
8595	Forfait social	48 21			8.000	3.86
8705	Frais de transport "Domicile-Lieu de travail"	96 07	50 000	48.04		
9000	Total dû			1948.77		
9200	Tickets restaurant	20.00	4 960	99.20	5.040	100.80
9900	Total net à payer			1849.57		

Congés payés

Charges

NET A PAYER

1849.57 EUR

Acquis :	Salariales :	575.40
En cours :	Patronales :	1214.51
Pris :	Totales :	1789.91
Solde :	Coût global :	3738.68

Paiement : Virement le : 30/09/2012
Banque : CREDIT LYONNAIS TORCY
Bénéficiaire : ATTICA Johanna
RIB : 30002 01476 0000005558T 08

CONSERVEZ CE BULLETIN DE PAIE SANS LIMITATION DE DURÉE

	HEURES	BRUT TOTAL	BASE TR A	BASE TR B	BASE TR C	IMPOSABLE	BASE CP
MOIS	151.67	2476.13	2476.13	0 00	0 00	1972 68	
CUMUL	1393 03	24366 73	24366 73	0 00	0 00	18953 05	

Congés payés du 09/08/12 au 26/08/2012

PG

BULLETIN DE PAIE

N° 009

CABINET SOREL

59 rue la Boétie

GP

75008 PARIS.

SIRET : 592040778 00017 NAF : 6320Z URSSAF 9679202296300010119

Employeur : 1100 Établissement : 00001
Section : 8 Salarié : 822

Convention collective : CABINETS EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Emplol : CADRE PRINCIPAL
Qualification : CADRE
Abattement : Coefficient: 450
Date d'entrée : 02/01/1980 Niveau : II
N° S. S. : 158119935009224 Échelon :INIESTA Jean-Pierre
20 rue du Colonel Marchand

94800 VILLEJUIF

Période du : 01/09/2012 au : 30/09/2012

Les montants sont exprimés en Euros

Code	Intitulé	Nombre ou Base	Taux	Montant	Charges patronales	
					Taux	Montant
0100	Salaire mensuel	151.67	34.615	5250.00		
0802	Prime d'ancienneté forfaitaire			126.90		
4000	Total du brut	151.67		5376.90		
4100	Sécurité sociale totalité	5376.90	0.850	45.70	20.100	1080.76
4102	Accident du travail	5376.90			1.200	64.52
4106	Sécurité sociale plafonnée	3031.00	6.650	201.56	8.300	251.57
6000	FNAL	5376.90			0.500	26.88
6002	Transport	5376.90			2.600	139.80
6500	Assedic Ta	3031.00	2.400	72.74	4.000	121.24
6501	Assedic Tb	2345.90	2.400	56.30	4.000	93.84
6502	Assedic Fngs	5376.90			0.300	16.13
6926	GENERALI Mutuelle "Famille"	3031.00	2.470	74.87	3.720	112.75
7500	Médéc Cadre TA	3031.00	3.000	90.93	4.500	136.40
7504	Apec Cadre TA	3031.00	0.024	0.73	0.036	1.09
7600	Médéric Cadre TB	2345.90	7.700	180.63	12.600	295.58
7604	Apec cadre Tb	2345.90	0.024	0.56	0.036	0.84
7608	Cet cadre Ta + Tb + Tc	5376.90	0.130	6.99	0.220	11.83
7610	Agff cadre Ta	3031.00	0.800	24.25	1.200	36.37
7611	Agff cadre Tb	2345.90	0.900	21.11	1.300	30.50
7800	Générali invalidité décès Cadre TA	3031.00			1.180	35.77
7801	Générali invalidité décès Cadre TB	2345.90	0.705	16.54	0.705	16.54
7830	Générali incapacité travail Cadre TA	3031.00	0.280	8.49	0.360	10.91
7831	Générali incapacité travail Cadre TB	2345.90	0.610	14.31	0.610	14.31
8400	C.s.g déductible	5447.86	5.100	277.84		
8500	Total Imposable			4283.35		
8550	C.s.g - C.r.d.s	5447.86	2.900	157.99		
8595	Forfait social	190.28			8.000	15.22
8705	Frais de transport "Domicile-Lieu de travail"	81.50	50.000	40.75		
9000	Total dû			4166.11		
9200	Tickets restaurant	20.00	4.960	99.20	5.040	100.80
9900	Total net à payer			4066.91		

Congés payés

Charges

NET A PAYER

4066.91 EUR

Acquis :
En cours :
Pris :
Solde :
Salariales : 1251.54
Patronales : 2613.65
Totales : 3865.19
Coût global : 8031.30Paiement : Virement le : 30/09/2012
Banque : SOCIETE GENERALE
Bénéficiaire : INIESTA Jean-Pierre
RIB : 30003 03140 00050857008 73

CONSERVEZ CE BULLETIN DE PAIE SANS LIMITATION DE DURÉE

	HEURES	BRUT TOTAL	BASE TR A	BASE TR B	BASE TR C	IMPOSABLE	BASE CP
MOIS	151.67	5376.90	3031.00	2345.90	0.00	4283.35	
CUMUL	1374.03	51511.33	27279.00	24232.33	0.00	40744.48	

Congés payés du 04/08 au 02/09/12

PG

BULLETIN DE PAIE

N° 009

CABINET SOREL

59 rue la Boétie

SP

75008 PARIS.

S.RET. 592040778 00017 NAF. 6920Z URSSAF 967920229530001011 9

Employeur : 1100 Établissement : 00001
Section : 8 Salarié : 845

Convention collective : CABINETS EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Emploi : ASSISTANT
Qualification :
Abattement : Coefficient: 220
Date d'entrée : 06/11/1989 Niveau : IV
N° S. S. : 167047500506322 Échelon :

HERLAUT Jean-Marie

60, rue de Coubron

93370 MONTFERMEIL

Période du : 01/09/2012 au : 30/09/2012

Les montants sont exprimés en Euros.

Code	Intitulé	Nombre ou Base	Taux	Montant	Charges patronales	
					Taux	Montant
0100	Salaire mensuel	151.67	16.813	2550.00		
0802	Prime d'ancienneté forfaitaire			126.90		
4000	Total du brut	151.67		2676.90		
4100	Sécurité sociale totalité	2676.90	0.850	22.75	20.100	538.06
4102	Accident du travail	2676.90			1.200	32.12
4106	Sécurité sociale plafonnée	2676.90	6.650	178.01	8.300	222.18
6000	FNAL	2676.90			0.500	13.38
6002	Transport	2676.90			2.600	69.60
6500	Assedic Ta	2676.90	2.400	64.25	4.000	107.08
6502	Assedic Fngs	2676.90			0.300	8.03
6800	Médenc Non Cadre TA	2676.90	3.000	80.31	4.500	120.46
6802	Agff non cadre T1	2676.90	0.800	21.42	1.200	32.12
6910	Générali invalidité décès Non Cadre TA	2676.90	0.160	4.28	0.160	4.28
6914	Générali incapacité travail Non Cadre TA	2676.90	0.175	4.68	0.175	4.68
6926	GENERALI Mutuelle "Famille"	3031.00	2.470	74.87	3.720	112.75
8400	C.s g déductible	2747.09	5.100	140.10		
8500	Total imposable			2086.23		
8550	C.s g - C.r.d s	2747.09	2.900	79.67		
8595	Forfait social	117.03			8.000	9.36
8705	Frais de transport "Domicile-Lieu de travail"	99.60	50.000	49.80		
9000	Total dû			2056.36		
9200	Tickets restaurant	20.00	4.960	99.20	5.040	100.80
9900	Total net à payer			1957.16		

Congés payés

Charges

NET A PAYER

1957.16 EUR

Acquis :
En cours :
Pris :
Solde :
Salariales : 670.34
Patronales : 1374.90
Totales : 2045.24
Coût global : 4101.60Paiement : Virement le : 30/09/2012
Banque :
Bénéficiaire : HERLAUT Jean-Marie
RIB : 30004 00570 00001173120 34

CONSERVEZ CE BULLETIN DE PAIE SANS LIMITATION DE DURÉE

	HEURES	BRUT TOTAL	BASE TR A	BASE TR B	BASE TR C	IMPOSABLE	BASE CP
MOIS	151.67	2676.90	2676.90	0.00	0.00	2086.23	
CUMUL	1381.03	25798.18	25798.18	0.00	0.00	19857.94	

Congés payés du 08/08/12 au 31/08/12

P6

BULLETIN DE PAIE

N° 009

CABINET SOREL
59 rue la Boétie

GP

Employeur : 1100 Établissement : 00001
Section : 8 Salarié : 862

75008 PARIS.

SIRET : 592040778 00017 NAF : E920Z URSSAF 9679202296300010119

Convention collective : CABINETS EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Emploi : SECRETAIRE ASSISTANTE
Qualification :
Abattement : Coefficient: 220
Date d'entrée : 25/04/1983 Niveau : IV
N° S. S. : 263037510615042 Échelon :

GUILLOT Ange-Dominique

13, rue Marx Dormoy

75018 PARIS

Période du : 01/09/2012 au : 30/09/2012

Les montants sont exprimés en Euros.

Code	Intitulé	Nombre ou Base	Taux	Montant	Charges patronales	
					Taux	Montant
0100	Salaire mensuel	151.67	18.791	2850.00		
0802	Prime d'ancienneté forfaitaire			126.90		
4000	Total du brut	151.67		2976.90		
4100	Sécurité sociale totalité	2976.90	0.850	25.30	20.100	598.36
4102	Accident du travail	2976.90			1.200	35.72
4106	Sécurité sociale plafonnée	3031.00	6.650	201.56	8.300	251.57
6000	FNAL	2976.90			0.500	14.88
6002	Transport	2976.90			2.600	77.40
6500	Assedic Ta	3031.00	2.400	72.74	4.000	121.24
6501	Assedic Tb	-54.10	2.400	-1.30	4.000	-2.16
6502	Assedic Fngs	2976.90			0.300	8.93
6800	Médéric Non Cadre TA	3031.00	3.000	90.93	4.500	136.40
6801	Médéric Non Cadre TB	-54.10	8.000	-4.33	12.000	-6.49
6802	Agff non cadre T1	3031.00	0.800	24.25	1.200	36.37
6803	Agff non cadre T2	-54.10	0.900	-0.49	1.300	-0.70
6910	Générali invalidité décès Non Cadre TA	3031.00	0.160	4.85	0.160	4.85
6912	Générali invalidité décès Non Cadre TB	-54.10	0.280	-0.15	0.280	-0.15
6914	Générali incapacité travail Non Cadre TA	3031.00	0.175	5.30	0.175	5.30
6916	Générali incapacité travail Non Cadre TB	-54.10	0.455	-0.25	0.455	-0.25
6926	GENERALI Mutuelle "Famille"	3031.00	2.470	74.87	3.720	112.75
8400	C.s g déductible	3042.26	5.100	155.16		
8500	Total Imposable			2328.46		
8550	C.s g - C.r.d.s	3042.26	2.900	88.23		
8595	Forfait social	117.45			8.000	9.40
8705	Frais de transport "Domicile-Lieu de travail"	62.90	50.000	31.45		
9000	Total dû			2271.68		
9200	Tickets restaurant	20.00	4.960	99.20	5.040	100.80
9900	Total net à payer			2172.48		

Congés payés

Charges

NET A PAYER

2172.48 EUR

Acquis :	Salariales : 736.67
En cours :	Patronales : 1504.22
Pris :	Totales : 2240.89
Solde :	Coût global : 4512.57

Paiement : Virement le : 30/09/2012
Banque :
Bénéficiaire : GUILLOT Ange-Dominique
RIB : 30003 03473 00050016230 68

CONSERVEZ CE BULLETIN DE PAIE SANS LIMITATION DE DURÉE

	HEURES	BRUT TOTAL	BASE TR A	BASE TR B	BASE TR C	IMPOSABLE	BASE CP
1 MOIS	151.67	2976.90	3031.00	-54.10	0.00	2328.46	
CUMUL	1379.03	28631.38	27279.00	1352.38	0.00	22179.28	

Congés payés du 13/08/12 au 05/09/12

P6